

AA BAT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 57 Rue De Montreuil 75011 PARIS
RCS PARIS 992 181 685

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 Août 2026, à 10:00 HEURES
PROCES VERBAL

La société AA BAT au capital de mille euros divisés en 100 actions, l'ancien Président le nouveau Président associé se sont réunis audit siège

L'assemblée est présidée par **Monsieur HAN Ayhan** Président.

SONT PRESENTS :

Monsieur HAN Ayhan né le 04 Avril 1970 à Aydinpinar (Turquie), de Nationalité Turque et demeurant 31 Boulevard des Valendons 21300 CHENOVE,

Et

Monsieur SONMEZ Selver né le 15 Janvier 1953 à Sinop (Turquie), de Nationalité Turque et demeurant 8 Rue Champ Du Moulin 71300 MONTCEAU LES MINES,

Totalisant 100 Actions

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1ERE RESOLUTION :

CHANGEMENT DE PRESIDENT ENTRE **Monsieur HAN Ayhan** et **Monsieur SONMEZ Selver** NOUVEAU PRESIDENT.

2EME RESOLUTION :

AGREMENT A LA CESSION DES ACTIONS DETENUES **Monsieur HAN Ayhan** et **Monsieur SONMEZ Selver** NOUVEAU PRESIDENT.

3EME RESOLUTION :

EDITION ET MISE A JOUR DES STATUTS

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus. Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ne met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

Première résolution.

Les associés donnent leur agrément au changement de Président entre **Monsieur HAN Ayhan** DEMISSIONNAIRE et **Monsieur SONMEZ Selver** NOUVEAU PRESIDENT.

Monsieur SONMEZ Selver en tant que nouveau Président de la société **AA BAT** accepte l'actif et le passif de la société depuis sa création suite à la modification de Président, anciennement **Monsieur HAN Ayhan** démissionnaire.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

Les associés donnent leur agrément à la cession par **Monsieur HAN Ayhan** des 100 Actions (numérotées de 1 à 100) de la société **AA BAT** qu'il détient à **Monsieur SONMEZ Selver**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution.

Les associés donnent leur agrément à l'édition de la mise à jour des statuts suite aux différents changements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence, l'ancien, le nouveau Président et associés

Fait à Paris le 17 AOÛT 2026

Monsieur HAN Ayhan

Lu et approuvé

approuvé

Lu et approuvé



Monsieur SONMEZ Selver

Lu et

approuvé

